



2026/038

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Muids

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L 2212-2 et L 2212-2.

Vu la demande présentée le 24 août 2026 par l'Association de Chasse de La Bistrote par la voie de son président Monsieur Mathieu DOURDOU domicilié à Andé 2 Rue des Mimosas. Concernant l'organisation de 8 chasses pour la saison 2026/2027 pour la régulation de la faune sauvage.

ARRETE

Article 1 : L'Association de Chasse de la Bistrote va organiser 8 chasses (pour la saison 2026/2027) qui vont traverser le chemin des Andelys.

- Samedi 17 octobre 2026
- Dimanche 8 novembre 2026
- Samedi 28 novembre 2026
- Samedi 19 décembre 2026
- Samedi 9 janvier 2027
- Samedi 23 janvier 2027
- Samedi 6 février 2027
- Samedi 27 février 2027

Article 2 : Afin de prévenir tous les usagers de ce chemin, les chasses vont se dérouler entre 8 heures et 18 heures.

Article 3 : L'association de chasse s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des différents usagers de ce chemin.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

L'Association de Chasse de la Bistrote
La gendarmerie des Andelys

Fait à Muids, le 27 août 2026

Le Maire

Louis GARCIA

